

*Initiatives ministérielles*

Je propose donc ici de saisir l'occasion qui m'est donnée pour prendre la parole dans le cadre de cette motion n° 16 du gouvernement pour élargir le débat et démontrer ainsi la dissidence du Bloc québécois qui s'affirme et repose sur les rapports avec l'ensemble des mesures prises par le gouvernement fédéral en matière de développement régional au Québec.

Le Bloc québécois s'oppose à l'intervention du gouvernement fédéral en matière de développement régional pour deux raisons bien précises. Dans un premier temps, l'intervention du gouvernement fédéral, au lieu d'éliminer les disparités régionales, n'a fait que les accroître, tout en accélérant la désintégration des régions périphériques, par son action limitée aux régions centrales.

Entendons-nous. J'ai dit tantôt que le développement régional au Québec concerne l'ensemble des régions profondes, pas les régions centrales comme les grandes villes. Il y a des ententes-cadres qui se signent les unes après les autres avec le gouvernement du Québec pour le développement économique de chacune des régions. Or, cette action du fédéral a toujours été limitée aux régions des grands centres et a créé carrément la désintégration des régions périphériques, donc des régions en dehors des grands centres.

Dans un deuxième temps, l'intervention gouvernementale fédérale, dans les régions du Québec, n'a été synonyme que de dédoublement d'organismes d'intervention. Et mes collègues le savent très bien. Des chevauchements de compétence, des dédoublements horizontaux et verticaux, on en connaît, on les a nommés et identifiés, et même le gouvernement s'est dit prêt à défaire ces chevauchements et à défaire ces dédoublements, et somme toute, de mauvaises administrations publiques, puisqu'en conséquence, on dilapide des fonds dans plusieurs sortes de structures qui finalement font la même chose. Cela conduit, et on l'a vu avec les années, à des dépenses en termes de milliards. L'administration fédérale arrive aujourd'hui avec un budget qui connaît présentement un déficit majeur.

Au niveau de la désintégration des régions périphériques, et je veux en faire ici une intervention avec clarté pour que les collègues d'en face le sachent très bien. Depuis 1974, les libéraux ont été au pouvoir au fédéral et l'essentiel du financement du développement régional s'est fait selon des ententes fédérales provinciales auxquelles se sont greffées des ententes auxiliaires. Vous les connaissez.

• (1350)

L'ensemble de ces ententes d'une dizaine d'années, de 1974 à 1984—ces contrats étaient d'une durée de dix ans—ont accaparé un budget de 1,8 milliard, dont 26 p. 100 sont alloués à la grande région de Montréal et 4 p. 100 à Québec. Ainsi, 30 p. 100 du budget de cette première série d'ententes de développement soit-disant régionales est alloué aux régions centrales. Cette première entente-cadre Canada-Québec, comme on l'appelle, 1974-1984, fait suite au rapport Higgins, Martin et Raynauld paru en 1970 et qui avait été commandé en 1969, vous vous en souviendrez fort bien, par le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale, le MEER, dans le but de guider les interventions dans le développement économique du Québec. Donc,

doubler les intentions fédérales dans le développement économique du Québec.

On concluait dans ce rapport que la faiblesse économique du Québec résidait dans la faiblesse de son seul pôle de développement, Montréal. Ainsi, l'implication active du fédéral au Québec dans les années 1970 va conditionner sa démarche au Québec en causant un tort considérable aux politiques de développement des régions déjà entreprises par l'État québécois. C'est donc une thèse qui représente la préoccupation fédérale en matière de développement régional, c'est-à-dire que, pour lui, une région est un ensemble ou une province. Cela ne peut pas être considéré par le fédéral comme les régions profondes structurelles d'un territoire géographique et démographique d'une province.

Nous sommes donc à l'époque 1972-1984 où prévaut le principe du développement des régions par les pôles de croissance. Voilà la thèse. Ainsi, les moyens de favoriser une meilleure distribution de la richesse passe par des solutions industrielles et concentrées en milieu urbain. Les politiques adoptées seront donc catastrophiques pour les régions périphériques, puisque les pôles urbains vont autrement et en s'accroissant créer une crise rurale en drainant de la main-d'oeuvre, des ressources et des capitaux.

Je vais expliquer l'exemple central en ce qui a trait à la répartition de budget et aux correctifs de ce constat.

Deuxième entente-cadre signée en 1984. Donc, on reconduit pour dix ans une entente-cadre, sachant fort bien que les régions profondes sont en train de se désorganiser. On refait pour la période une entente de 1,7 milliard et on passe le budget à 36 p. 100 dans le grand Montréal et 10 p. 100 à Québec. Donc, entre 1984 et 1994, on va voir s'accroître l'intervention du fédéral dans des régions centrales encore au détriment des régions périphériques.

Quand on parle de développement régional, il est important de respecter la dynamique extraordinaire des entrepreneurs de petites et moyennes entreprises, des municipalités et de tous les intervenants des milieux de l'éducation et de la santé pour organiser une région afin d'empêcher l'exode de nos jeunes. Cette situation, l'exode de nos jeunes des régions ainsi que le vieillissement de notre population, le député la vit dans sa région, et elle est aussi vécue dans d'autres régions du Canada.

Donc, les ententes auxiliaires qui composent cette deuxième entente Canada-Québec, telle l'entente de développement économique des régions du Québec signée en 1988, confirment les inégalités structurelles déjà existantes. On permet donc, dans des régions centrales, de s'installer et de faire du développement à des gens qui vont avoir, en ce qui a trait aux entreprises, un rapport avec une concentration de personnes, un marché. Pour certaines entreprises, il est plus intéressant de s'installer dans une région où il y a 2 millions de personnes concentrées pour un marché que de s'installer dans une région.

Or, on sait très bien que les petites et moyennes entreprises n'ont pas toutes le même système de distribution de leurs produits, et particulièrement des entreprises exportatrices qui peuvent s'installer ailleurs que dans les grands centres, puisque leurs exportations peuvent s'acheminer par voies routières ou